

NOTE TECHNIQUE

LA JACINTHE D'EAU *EICHHORNIA CRASSIPES* EN POLYNESIE FRANCAISE

Jean-Yves MEYER (Dr.)

Délégation à la Recherche

(Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, de la Culture
et de la Recherche)

B.P. 20981 Papeete, Tahiti, Polynésie française

Email : jean-yves.meyer@recherche.gov.pf



Septembre 2009

La jacinthe d'eau ou « water hyacinth » (*Eichhornia crassipes*, famille des Pontédériacées) est une plante aquatique flottante, originaire d'Amérique tropicale, introduite comme plante ornementale (en raison de ses grandes fleurs de couleur bleue), parfois comme aliment pour le bétail, dans la quasi-totalité des pays tropicaux d'Asie, d'Afrique et d'Océanie, notamment dans les îles du Pacifique (http://www.hear.org/pier/species/eichhornia_crassipes.htm). En raison de ses impacts écologiques et socio-économiques, elle fait partie des « 100 espèces envahissantes parmi les plus néfastes au monde » selon l'Union Mondiale pour la Nature (LOWE *et al.*, 2007).

Signalée pour la première fois à Tahiti en 1950, son origine, sa date d'introduction exacte et les raisons de son introduction restent inconnues. En **1973, elle était déjà signalée comme étant envahissante dans les canaux bordant l'aéroport de Faaa**, construit en 1959-60. Communément plantée comme ornementale dans de nombreux bassins d'eau douce des jardins privés et publics de l'île, elle a été également observée à Raiatea (Société), Tubuai (Australes), Ua Pou (Marquises) selon la base de données botaniques « Nadeud » (www.herbier-tahiti.pf). Signalée « peu envahissante » à Tahiti en 1982, elle est considérée comme « présente » (WATERHOUSE & NORRIS, 1987 ; WATERHOUSE, 1997) ou « minor weed » (SWARBRICK, 1997) en Polynésie française dans les listes publiées sur les « mauvaises herbes » du Pacifique. Une synthèse sur les plantes envahissantes dans les îles du Pacifique la replace comme « moderate invader » (MEYER, 2000a) et elle fait partie de la « Liste des Phanérogames présents et potentiellement nuisibles en Polynésie française » depuis 1996 (arrêté n°740 CM du 12 juillet 1996 fixant la liste des organismes nuisibles).

Elle n'a pas été incluse dans la liste des 35 « espèces menaçant la biodiversité en Polynésie française » (arrêté n°65 CM du 23 janvier 2006) car, à la différence de *Egeria densa* (Hydrocharitacées), plante aquatique fixée actuellement extrêmement envahissante dans le lac Vaihiria et d'autres cours d'eau de Tahiti (MEYER, 2000b), la jacinthe d'eau **ne semble pas menacer à l'heure actuelle** les zones humides naturelles, ni les espèces indigènes ou endémiques aquatiques. En effet, elle est essentiellement trouvée à basse altitude, en zone urbanisée ou dans des mares et cours d'eau fortement perturbés par l'homme et souvent pollués (par exemple aux environs des grottes de Maraa, J.-Y. MEYER, obs. pers.). Par contre, sa possible dissémination et introduction dans les zones humides d'altitude pourrait se révéler être fortement dommageables pour la biodiversité.

La méthode de lutte biologique, comme mentionné dans le courrier de l'Aviation civile, a effectivement fait ses preuves, notamment avec les charançons du genre *Neochetina* (Coléoptères Curculionidés). Une abondante bibliographie existe sur les résultats positifs ou négatifs de cette méthode dans la trentaine de pays où ces agents de lutte biologique ont été introduits (JULIEN & GRIFFITH, 1999).

Nous pensons que le contrôle de la jacinthe d'eau doit s'inscrire dans une **stratégie plus globale de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes ou potentiellement envahissantes** en Polynésie française. En effet, d'autres espèces ont été également introduites dans nos eaux douces, comme la fougère aquatique *Salvinia molesta* (Salviniacées) déjà envahissante dans les bassins du jardin botanique de Papeari, J.-Y. MEYER, obs. pers.) et la laitue d'eau *Pistia stratiotes* L. (Aracées), formant de grandes masses dans les cours d'eau de Arue (www.herbier-tahiti.pf). Elles pourraient à terme remplacer la jacinthe d'eau dans toutes les zones où cette dernière aurait été éliminée ou contrôlée par la lutte biologique, ce qui déplacerait le problème d'une espèce envahissante à une autre. D'autre part, de nombreuses demandes d'introduction par des sociétés privées de plantes aquatiques d'aquarium ont été

formulées aux services phytosanitaires du SDR et à la Direction de l'Environnement dans les dix dernières années, dont des espèces de *Cabomba* spp. (Cabombacées) déclarées nuisibles en Australie.

Nous recommandons donc qu'avant le lancement d'un programme de lutte biologique (ou plutôt d'un « transfert technologique » d'agents de lutte biologique) en Polynésie française, le statut et la répartition actuelle de la jacinthe d'eau et des autres plantes aquatiques potentiellement envahissantes en Polynésie française soient étudiées, que les causes exactes de l'invasion de la jacinthe d'eau dans les canaux de l'aéroport de Tahiti-Faaa soient identifiées et que des **méthodes alternatives de lutte** (« environmental management » ou « habitat management », WITTENBERG & COCK, 2001), intervenant au niveau du fonctionnement de l'écosystème, soient envisagées : en effet, une augmentation de la courantologie, de la salinité, ou une diminution de la sédimentation, des apports azotés permettrait de diminuer les populations de jacinthes d'eau. Nous rappelons qu'en matière de gestion des invasions biologiques, une lutte intégrée (« Integrated Pest Management ») alliant plusieurs méthodes de contrôle en fonction des situations et des conditions écologiques est préférable au choix d'une seule et unique méthode de lutte.

Références citées

- JULIEN, M. H. & GRIFFITHS, M. W. (eds.) 1999. Biological Control of Weeds. A World Catalogue of Agents and Their Target Weeds. Fourth Edition. ACIAR, CABI Publishing, Wallingford, 223 p.
- LOWE, S., BROWNE, M., BOUDJELAS, S. & DE POORTER, M. 2007. 100 espèces Exotiques Envahissantes parmi les plus néfastes au monde. Une sélection de la Global Invasive Species Database. Invasive Species Specialist Group, UICN (www.issg.org/bookletF.pdf).
- MEYER, J.-Y. 2000a. Preliminary review of the invasive plants in the Pacific islands (SPREP Member Countries). Pp. 85-114 in G. SHERLEY (ed.), Invasive Species in the Pacific: a Technical Review and Draft Regional Strategy. South Pacific Regional Environmental Programme (SPREP), Apia, 190 p.
- MEYER, J.-Y. 2000b. Alerte à l'Elodée du Brésil (*Egeria densa*, Hydrocharitacées), plante aquatique potentiellement envahissante à Tahiti. Fiche technique, Délégation à la recherche, Papeete, 5 p.
- SWARBRICK, J. T. 1997. Weeds of the Pacific Islands. Technical paper N°209, South Pacific Commission, Noumea, 124 p.
- WATERHOUSE, D. F. 1997. The Major Invertebrate Pests and Weeds of Agriculture and Plantation Forestry in the Southern and Western Pacific. The Australian Centre for International Agricultural Research (ACIAR), Canberra, 93 p.
- WATERHOUSE, D. F. & NORRIS, K. R. 1987. Biological Control: Pacific Prospects, Inkata Press, Melbourne, 454 p.
- WITTENBERG, R. & COCK, M. J. W. 2001. Invasive Alien Species: A Toolkit of Best Prevention and Management Practices. Global Invasive Species Programme, CAB International, Wallingford, 228 p.

* *
*